

Décision

Générale

colonial

Décision n° 580 10/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Jules Poli, président du tribunal supérieur d'appel de Djibouti, est chargé d'assurer provisoirement les fonctions de procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel de Djibouti et de chef du service judiciaire, pendant la durée de l'absence de M. Raymond Roche, titulaire du poste. Avant d'entrer en fonctions, M. J. Poli prêter le serment prescrit par la loi.